

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 janvier 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2401)

N° AS73

AMENDEMENT

présenté par
M. Hetzel, M. Breton, Mme Sylvie Bonnet, Mme Blin, M. Di Filippo, M. Ray, Mme Gruet,
Mme Corneloup et M. Juvin

ARTICLE 17

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.